

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4672

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Bilan de la concertation préalable pour l'opération Caravelle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Situé au nord-est de la commune de Bron, à la frontière des communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne, le quartier du Terraillon constitue un des principaux sites de copropriétés fragilisées de l'agglomération. Il fait l'objet depuis dix ans d'un projet de développement social urbain qui a permis d'engager, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, de nombreuses actions en matière de requalification des espaces publics, d'intervention sur l'habitat et d'implantation de services publics.

Néanmoins, ces actions n'ont pas pu permettre d'améliorer significativement les conditions de vie des habitants et de requalifier les bâtiments et espaces extérieurs.

C'est pourquoi, lors du comité interministériel des villes du 1er octobre 2001, le site a été classé opération de renouvellement urbain (ORU) et reconnu comme relevant de financements de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru).

Le projet global de renouvellement urbain du quartier Terraillon

Dans ce contexte, un marché d'études de définition a permis la désignation de l'équipe Archétude-Gaudriot-Comptoirs des projets afin d'élaborer un projet de renouvellement urbain. Celui-ci s'est traduit par un plan de référence global sur le quartier qui répond aux objectifs suivants :

- renforcer la centralité au sein du quartier par la création d'espaces publics fédérateurs et l'implantation d'équipements publics de proximité,
- mettre en œuvre une réelle mixité sociale et fonctionnelle dans le quartier,
- désenclaver les copropriétés par un maillage de voies,
- recomposer les espaces résidentiels en pied d'immeuble,
- renforcer la démarche de renouvellement urbain par une action significative sur l'habitat le plus dégradé (démolition-reconstruction, réhabilitation du parc existant, diversification des logements, etc).

Ce projet de référence a fait l'objet d'un programme qui a reçu l'aval du comité d'engagement de l'Anru en mars 2007.

Par délibération n° 2005-2818 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a engagé la procédure de concertation préalable sur la totalité du périmètre de l'ORU du quartier Terraillon et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a défini les objectifs et les modalités de cette concertation.

La délibération précisait également que ce projet pourrait comporter plusieurs phases opérationnelles pour lesquelles un bilan de la concertation spécifique à chaque phase serait établi.

Aménagement du secteur Caravelle

Il est proposé au Conseil de dresser le bilan de la concertation propre au secteur Caravelle compris entre (cf. plan joint) :

- la rue Guillermin,
- la route de Genas,
- la rue Brossolette,
- la rue Hélène Boucher.

Le dossier de concertation préalable demeure ouvert sur le périmètre restant de l'ORU Terraillon. Il est mis à disposition du public tant à l'hôtel de Communauté, service de l'urbanisme opérationnel, qu'à la ville de Bron, direction du développement urbain.

Le secteur Caravelle comprend principalement la copropriété Caravelle (386 logements), l'école Jean Lurçat, un gymnase municipal, diverses maisons essentiellement près de la route de Genas.

L'opération Caravelle prévoit :

- un programme de démolitions (école Jean Lurçat, gymnase, commerces rue Guillermin, une partie des bâtiments de la copropriété, maisons individuelles),
- la création d'espaces publics autour de l'aménagement d'un square, de voies de désenclavement (de la rue Brossolette à la route de Genas, de la rue Guillermin à la route de Genas),
- la résidentialisation des bâtiments restants,
- des reconstructions (secteur route de Genas, secteur Lurçat).

Au dossier de concertation mis à disposition du public en juillet 2005, a été adjoint en septembre 2006 un état d'avancement précisant l'orientation du projet urbain, le phasage pressenti, les perspectives, puis en octobre 2007, une plaquette d'information.

Plusieurs réunions de quartier ouvertes à tous les habitants concernés se sont tenues à la mairie ou sur site :

- le 3 juillet 2006 à l'hôtel de ville de Bron,
- le 22 octobre 2007 à l'hôtel de ville de Bron,
- le 3 novembre 2007 sur le secteur Caravelle.

Elles ont permis de présenter les orientations du projet et de répondre aux interrogations des habitants.

Une réunion de présentation de l'avancée du projet urbain à l'attention du syndic, du gardien et des agents d'entretien a eu lieu le 5 avril 2007.

Par ailleurs, une réunion sur le thème du relogement pour les habitants de Caravelle s'est tenue le 25 octobre 2006 à l'école Jean Lurçat (présentation de l'équipe relogement, lancement du diagnostic social à Caravelle, modalités de relogement). Une permanence hebdomadaire a été mise en place. Chaque famille concernée par la démolition a été rencontrée dans le cadre de l'enquête sociale afin d'apprécier les souhaits en matière de relogement.

La maison du Terraillon, localisée 63, avenue Pierre Brossolette à Bron, accueille et renseigne le public sur le projet chaque après-midi, du lundi au vendredi.

Ces diverses réunions et rencontres ont montré une inquiétude vis-à-vis de l'ampleur des changements à venir. Les démolitions et leurs conséquences, les acquisitions auprès des propriétaires suscitent des analyses diverses quant à la valeur des biens et quant aux modalités du relogement.

Les orientations d'aménagement du secteur Caravelle n'ont pas soulevé de remarques lors de ces réunions.

Aucune mention n'a été portée sur les cahiers de concertation ouverts à la mairie de Bron et à la Communauté urbaine.

La fin de la concertation préalable au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sur le secteur Caravelle est intervenue le 9 janvier 2008 à 17 h 00.

Il est donc proposé de maintenir le projet dans ses grands principes d'aménagement tels que présentés pendant la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable sur le quartier Caravelle à Bron au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

2° - Prend acte de la clôture partielle de la concertation préalable sur le secteur Caravelle, la concertation sur la partie restante du périmètre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon demeurant ouverte selon les modalités définies par la délibération n° 2005-2818 du 11 juillet 2005.

3° - Décide de maintenir les objectifs fixés et les principes d'aménagement du secteur Caravelle, tels que présentés lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,